

Nom	Domicile	Date du décès
SHEPHERD (CAMIRAND), Francis	197, rue Grand Quay, Rigaud	1996 12 17
SMITH STURROCK, Daphne Audrey	499, rue Perron, Saint-Jean-sur-Richelieu	1997 01 04
TARDIF, Jacques	1639, de la Rivière, Notre-Dame-du-Bon-Conseil	1997 04 16
VALOIS, Francine	500, rue Sainte-Hélène, appartement 12, Longueuil	1997 02 16
VEILLEUX, Alain	126, rue Benoit Ouest, Longueuil	1996 12 23

Selon l'article 794 du Code civil du Québec, le curateur public dresse un inventaire des successions non réclamées au paragraphe 3 du présent avis. Sur demande écrite de la part d'une personne intéressée (héritier, légataire, créancier possédant un document à l'appui), copie de l'inventaire pourra lui être transmise.

Le curateur public remettra les biens et les revenus produits aux héritiers qui se manifestent dans les dix ans de la date du décès ou dans les autres cas, lorsque la loi le permet, dans les dix ans après le début de son administration.

Le curateur public du Québec,
Direction des biens délaissés
600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500
Montréal (Québec)
H3B 4W9
Tél.: 1-514-873-4074
1-800-363-9020

13817

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, donne avis qu'il a approuvé en date du 26 août 1997, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Honoré pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata», située dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata.

6844

Le ministre,
RÉMY TRUDEL

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, donne avis qu'il a approuvé en date du 26 août 1997, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac», située dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

6844

Le ministre,
RÉMY TRUDEL

Municipalité de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, donne avis qu'il a approuvé en date du 26 août 1997, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Saint-Pierre pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans», située dans la municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans.

6844

Le ministre,
RÉMY TRUDEL

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Avis public est, par les présentes, donné que la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal s'adressera au Parlement du Québec, au cours de sa présente session ou de toute session ultérieure, pour l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé visant à ce que les mandats, dons ou legs donnés ou consentis ou qui seront consentis à l'une ou l'autre de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal, la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame ou la Fondation de l'Hôpital Saint-Luc soient désormais dévolus à la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.